

avant qu'il ne soit trop tard. Le programme d'immigration du Gouvernement devrait aussi viser à placer les immigrés dans les industries plutôt que dans l'agriculture, parce que nos cultivateurs suffisent à l'heure présente à nourrir une population deux ou trois fois plus considérable que la nôtre. L'arrivée de nouveaux bras sur les fermes ne contribuerait qu'à accroître la production et, sous l'empire du régime actuel, à réduire les prix des produits agricoles.

L'un des indices les plus révélateurs de la situation des cultivateurs est peut-être la statistique concernant le nombre de ceux d'entre eux qui ont acquitté l'impôt dans le passé, le montant des impôts versés et la moyenne payée chaque année. Voici un tableau de ces données pour les années de 1930 à 1938 inclusivement. J'en ai un autre semblable pour les années de 1939 jusqu'à cette année et je désire consigner les deux au hansard.

M. L'ORATEUR: La Chambre permet-elle à l'unanimité à l'honorable député de déposer ces données?

L'hon. M. ABBOTT: De quoi s'agit-il?

M. FAIR: Les tableaux indiquent le nombre de cultivateurs qui acquittent l'impôt sur le revenu ainsi que le total et la moyenne des montants versés.

L'hon. M. ABBOTT: Qui a fourni les renseignements?

M. FAIR: Ils paraissent dans un document déposé à ma demande.

L'hon. M. McCANN: Dans ce cas, ils figurent déjà dans les *Débats*.

M. FAIR: Non, un document les renferme, mais jusqu'à présent, celui-ci n'a pas été consigné aux *Débats*.

M. L'ORATEUR: Il peut l'être, à condition que la Chambre accorde son consentement unanime.

M. GRAYDON: Si l'honorable député a obtenu les renseignements par suite d'un ordre de dépôt de documents, on devrait lui permettre de les consigner au compte rendu.

M. L'ORATEUR: Sans le consentement unanime de la Chambre, je ne puis lui accorder cette permission.

M. GRAYDON: Dans ce cas, il peut le citer.

M. FAIR: Suis-je contraint de lire ces documents?

M. L'ORATEUR: Si l'honorable député n'obtient pas l'assentiment unanime de la Chambre, il le devra.

M. JOHNSTON: Qui s'y oppose?

[M. Fair.]

L'hon. M. ABBOTT: Si le ministère du Revenu national a préparé les tableaux, nous pouvons consentir, j'imagine, à ce qu'ils soient consignés aux *Débats*.

M. FAIR: Le Gouvernement qui les a fait préparer les a déposés à la Chambre.

L'hon. M. ABBOTT: Dans ce cas, je ne m'oppose pas à ce qu'ils figurent au compte rendu.

M. L'ORATEUR: La Chambre accorde-t-elle à l'honorable député son consentement unanime?

Des VOIX: D'accord.

M. FAIR: Le premier tableau que je vais consigner aux *Débats* indique le nombre de cultivateurs qui ont acquitté l'impôt sur le revenu, de 1930 à 1938, ainsi que le total et la moyenne des montants payés. Voici les chiffres:

Année	Nombre de cultivateurs	Montant payé	Moyenne d'impôt
1930	2,276	\$131,910	\$ 57.95
1931	653	36,379	55.71
1932	249	27,620	110.92
1933	262	22,334	85.24
1934	416	24,083	57.88
1935	694	46,609	67.16
1936	921	76,395	82.95
1937	1,000	78,081	78.08
1938	1,309	124,836	95.37

Le second tableau fournit, pour la période 1939-1940 à 1945-1946, les mêmes renseignements que renferme l'autre tableau que je viens de consigner au hansard, mais donne la ventilation par province. Voici le second tableau:

Province	Année financière 1939-1940	Nombre de cultivateurs	Déclarations de revenu avec impôt perçu
Ile du Prince-Edouard	13	\$	4,213
Nouvelle-Ecosse	29		1,844
Nouveau-Brunswick	(x)		(x)
Québec	33		2,743
Ontario	671		63,998
Manitoba	157		7,389
Saskatchewan	123		7,110
Albert	644		61,649
Colombie-Britannique	51		2,603
Canada	1,721	\$	151,549
Moyenne d'impôt payé,	\$88.		
Année financière 1940-1941			
Ile du Prince-Edouard	4	\$	3,300
Nouvelle-Ecosse	13		955
Nouveau-Brunswick	(x)		(x)
Québec	18		40,592
Ontario	569		54,566
Manitoba	186		6,992
Saskatchewan	437		30,821
Alberta	575		59,931
Colombie-Britannique	67		7,162
Canada	1,869	\$	204,319
Moyenne d'impôt payé,	\$109.32.		